

# Accessibilité : une première certification pour les rampes d'accès



**Le CSTB vient de lancer la première certification pour les solutions dédiées à l'accessibilité des bâtiments et à l'autonomie de leurs usagers. Elaborée avec toutes les parties prenantes, elle attestera de la maturité technique des produits, de leur conformité à la réglementation, mais aussi de leurs niveaux de réponse aux exigences des usagers. Les rampes d'accès sont pour l'instant les seules concernées mais d'autres produits pourraient rapidement être pris en compte.**

Vie des sociétés (<http://www.batiweb.com/thematique/vie-des-societes-12.html>) | Le 19 mai 2015

Alors que le salon Santé Autonomie vient d'ouvrir ses portes ce mardi à Paris, le CSTB se saisit à son tour de la thématique de l'accessibilité.

Une nouvelle marque de qualité Certifié CSTB Certified « Produits pour l'accessibilité et l'autonomie » vient en effet d'être lancée, afin d'aider l'ensemble de la filière (fabricants, donneurs d'ordre publics et privés, prescripteurs, maîtres d'ouvrage et usagers) face au challenge du vieillissement de la population.

Elaborée avec l'ensemble des parties prenantes, cette certification atteste de la maturité technique des produits (solidité, ergonomie, sécurité, évolutivité, etc.), de leur conformité à la réglementation, mais aussi de leurs niveaux de réponse à des exigences complémentaires fondamentales pour les usagers, évaluées via un classement unique, le classement SESAAME CSTB\*.

« Pour les fabricants, elle constitue une référence structurante pour la conception de solutions d'avenir » innovantes et performantes, détaille le CSTB. « Les acheteurs publics qui, pouvant attester officiellement et par tierce partie indépendante de la conformité des solutions certifiées retenues à la Réglementation accessibilité, n'(auront) plus besoin de fournir de justifications complémentaires exigées dans les appels d'offres publics », ajoute-t-il.

## D'autres produits concernés d'ici fin 2015

La certification Certifié CSTB Certified « Produits pour l'accessibilité et l'autonomie » concerne toutes les typologies d'ouvrages : bâtiments publics et privés, résidentiel et non résidentiel.

En revanche, elle ne s'applique pour l'instant qu'aux rampes d'accès (rampes manuelles amovibles, rampes fixes rétractables manuellement ou motorisées et rampes fixes permanentes, hors ouvrage de maçonnerie), les « premières solutions généralement mises en places », justifie le CSTB.

Son champ d'action devrait s'élargir dès la fin de l'année 2015, avec la prise en compte des barres d'appui, puis à d'autres produits contribuant à faciliter l'accessibilité des bâtiments et l'autonomie de leurs usagers.

Les performances des produits seront régulièrement évaluées au moyen d'un audit annuel, qui permettra de vérifier à la fois le processus de fabrication, les contrôles de production, les contrôles finaux ainsi que le traitement des non-conformités. Des essais annuels seront également effectués dans les laboratoires du CSTB, sur des produits prélevés en usine, tels que définis dans le référentiel.

Améliorer l'accessibilité des bâtiments et l'autonomie des personnes au sein du cadre bâti est un enjeu majeur du bâtiment et de la ville durables. En France, une personne sur 6 aura plus de 75 ans en 2040.

## \*Focus sur le classement SESAAME CSTB

S : Solidité du produit à l'usage

E : Ergonomie du produit à l'usage

S : Sécurité du produit à l'usage

AA : Accessibilité/Autonomie – conformité à la réglementation

M : Maintenance et service après-vente du produit

E : Évolutivité selon les besoins des usagers

*C.T*